

## AVIS DE DÉSIGNATION

### Membres représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Samares

(5 avril 2023)

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant sur le territoire du Centre de services scolaire des Samares à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du Centre de services scolaire et qui possèdent les qualités et conditions requises.

La Direction générale convoque et tient une séance afin de désigner les membres représentants de la communauté, par cooptation, au plus tard le **15 juin** de l'année scolaire en cours, par les membres parents d'un élève et les membres représentant le personnel qui, dans les deux cas, ont été désignés pour des mandats débutant la prochaine année scolaire ainsi que ceux déjà en poste dont le mandat se poursuit lors de la prochaine année scolaire. Au moins 3 membres parents d'un élève et 3 membres représentant le personnel doivent assister à la séance, laquelle est présidée par la Direction générale. La Direction générale rend disponibles les formulaires de mises en candidature reçus, au moins 5 jours avant la séance. Les membres présents déterminent la procédure à suivre. La Direction générale n'a pas de droit de vote. Elle agit comme secrétaire de la rencontre et dresse un procès-verbal de la rencontre qu'elle consigne dans le livre des délibérations du centre de services scolaire.

La Direction générale informe les candidats de leur désignation ou non dans les plus brefs délais. Les désignations prennent effet le **1<sup>er</sup> juillet** suivant.

Pour se porter candidate, la personne doit remplir le formulaire de mise en candidature publié sur le site Web du Centre de services scolaire des Samares, également disponible au centre administration du Centre de services scolaire, qui est situé au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois. Le document doit être rempli en personne ou transmis par courriel au [candidature-ca@csssamares.gouv.qc.ca](mailto:candidature-ca@csssamares.gouv.qc.ca) au plus tard le **26 mai 2023** à **16 h 30**.

### POSTES OUVERTS AUX CANDIDATURES

- 1 poste pour le membre représentant de la communauté ayant une expertise en matière **financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles**;
- 1 poste pour le membre représentant de la communauté **issu du milieu communautaire, sportif ou culturel**.

## QUALITÉS ET CONDITIONS REQUISES

- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* ou de la *Loi électorale*, au cours des cinq dernières années.

## SONT INÉLIGIBLES

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un membre du personnel du Centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

Pour tout renseignement supplémentaire relativement à la présente, veuillez vous adresser au Service du secrétariat général et des communications au 450 758-3507 ou au [sg@csssamares.gouv.qc.ca](mailto:sg@csssamares.gouv.qc.ca).

**Marie-Élène Laperrière**  
Secrétaire générale